

76. On a recommandé que le Coordonnateur accorde tout son appui au personnel chargé de coordonner les activités de l'Année, en particulier à l'équipe d'administrateurs autochtones, en leur fournissant notamment des locaux et des meubles, des ordinateurs et autres éléments leur permettant de s'acquitter efficacement de leur tâche.
77. On a recommandé que le Groupe consultatif créé pour aider le Coordonnateur à choisir les projets qui doivent être subventionnés par le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale des peuples autochtones comprenne les administrateurs autochtones qui l'aideront pendant l'Année.
78. On a recommandé qu'à la fin de l'Année le Coordonnateur donne un compte rendu et une brève description des projets financés grâce au Fonds de contributions volontaires.
79. On a recommandé que le Coordonnateur fasse distribuer le rapport de la Réunion à tous les gouvernements, à toutes les organisations intergouvernementales et organisations de peuples autochtones et à toutes les organisations non gouvernementales et qu'il leur demande des renseignements sur les activités menées conformément aux objectifs de l'Année ainsi que des suggestions sur les autres activités qui pourraient être entreprises.
80. On a recommandé que le Coordonnateur accorde une haute priorité aux projets destinés à protéger et à promouvoir les droits de l'homme des peuples autochtones.
81. On a recommandé que le Coordonnateur utilise les fonds dont il disposera grâce au Fonds de contributions volontaires pour l'Année conformément aux suggestions et directives énoncées lors de la Réunion. Le Coordonnateur devrait, en outre, encourager les gouvernements, les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et autres institutions appropriées à compléter les activités ainsi entreprises en utilisant leurs propres fonds et à servir de catalyseurs pour les initiatives et les projets.
82. On a recommandé que chaque organisation intergouvernementale trouve le moyen de faire participer les peuples autochtones à un dialogue permanent.